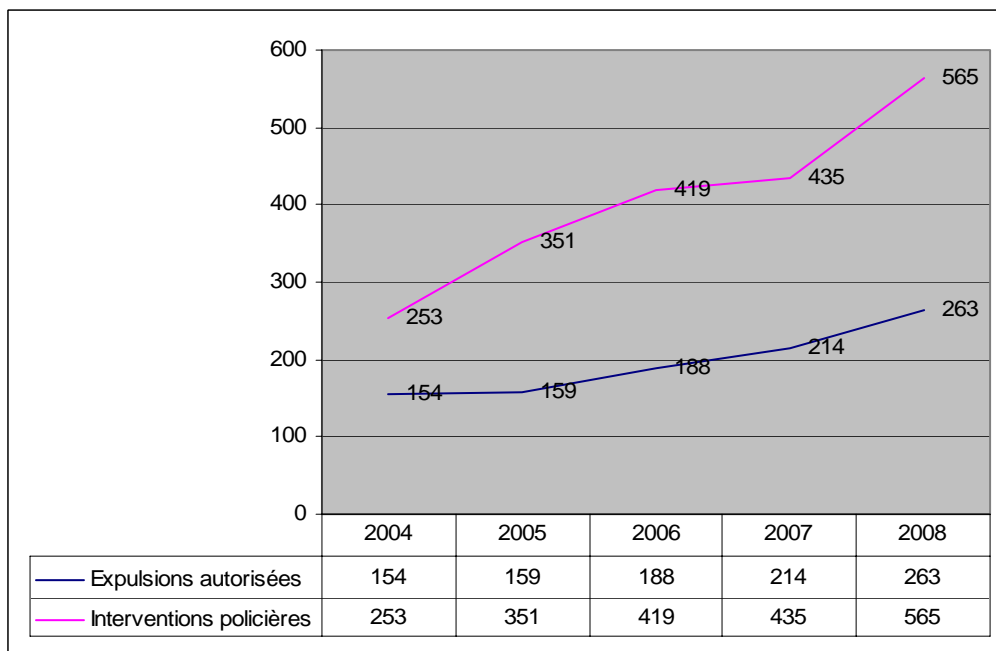




Résumé du rapport du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence de l'année 2008.

Le rapport se fonde sur le recueil des statistiques présentées par les différentes instances représentées au sein du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence pendant 2008, notamment les Parquets de Diekirch et de Luxembourg, la Police grand-ducale et le service d'assistance aux victimes de violence domestique.

Le tableau ci-après présente l'évolution des interventions policières et des expulsions autorisées pendant les années 2004 à 2008.



Au cours de l'année 2008, la Police grand-ducale a procédé à 565 interventions. Le tableau ci-dessus montre que le nombre des interventions est en augmentation par rapport aux années précédentes

La Police grand-ducale a constaté qu'en 2008, le nombre des coups et blessures avec ou sans arrêt de travail et le nombre des tentatives de meurtre étaient de 214. Ceci constitue de loin la majorité des délits répertoriés.

En 2008, les Parquets du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et de Diekirch ont autorisé 265 expulsions. Le nombre des expulsions est en augmentation avec 154 expulsions en 2004, 159 expulsions en 2005, 188 expulsions en 2006 et 214 expulsions en 2007.

Sur les 265 expulsions autorisées par les Parquets du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et de Diekirch, 253 des auteurs étaient de sexe masculin (95%). 229 des expulsions concernaient des relations de couple ou ex-couple (86,41%). 9 partenaires expulsés étaient de sexe féminin. En tout 12 femmes/filles ont été expulsées, ce qui correspond à 5%. 269 affaires concernant la violence domestique ont été classées par les Parquets du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

En 2008, 2 meurtres ont été commis. Les 2 auteurs étaient de sexe masculin et les 2 victimes étaient de sexe féminin.

En 2008, 263 victimes ont été communiquées au service d'assistance aux victimes de violence (SAVVD). Parmi les 263 expulsions, 384 enfants ont été concernés directement par la violence domestique.

Les statistiques du service d'assistance aux victimes de violence montrent que 78,32 % des victimes étaient originaires d'un Etat membre de l'Union européenne, 35,75 % étaient de nationalité luxembourgeoise et 30,03% de nationalité portugaise.

Le Comité a constaté que 10% de personnes expulsées ont contacté le service de prise en charge des auteurs de violence « Riicht eraus pendant l'année 2008, ce qui représente une augmentation de 9% par rapport à l'année 2007.

En 2008, 385 femmes et 559 enfants ont séjourné dans les services pour filles, femmes et femmes avec enfants. Les services appliquent de manière systématique le dépistage de la violence domestique et utilisent la méthode de dévictimisation et d'intervention féministe en vue d'autonomiser les femmes. Le motif principal pour une entrée était dans 52 % des cas la violence domestique.